

DECLARATION PUBLIQUE – AMNESTY INTERNATIONAL

12 juin 2019 AFR 35/0519/2019

MADAGASCAR. LE NOUVEAU REGIME ALIMENTAIRE DES DETENU·E·S EST UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION

Amnesty International se réjouit de la décision, confirmée en mai 2019 par le gouvernement malgache, d'approuver un nouveau régime alimentaire plus nutritif pour les détenu·e·s, la nourriture fournie actuellement se composant principalement de manioc. Lors d'un entretien qui s'est déroulé le 21 mai 2019, le ministre de la Justice a informé la délégation de l'organisation que trois menus seraient désormais proposés en alternance, ce dans les prisons de tout le pays.

Aux termes de la Loi n° 2006-15, les personnes détenues à Madagascar ont le droit de bénéficier d'une alimentation variée, préparée comme il se doit et conforme aux normes d'hygiène et de diététique. Ce texte dispose également que chaque détenu·e doit recevoir au moins deux repas par jour. Cependant, dans les établissements visités, la délégation d'Amnesty International a constaté que la santé des détenu·e·s, y compris de ceux en détention provisoire, était mise en péril par une alimentation insuffisante. En octobre 2018, l'administration pénitentiaire estimait qu'environ 70 % des détenu·e·s étaient sous-alimentés. Pour couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels, les détenu·e·s doivent compter sur leur famille, qui leur apporte une nourriture complémentaire. De ce fait, les plus pauvres sont ceux qui risquent le plus de souffrir de l'insécurité alimentaire ou de voir leur famille s'enfoncer encore davantage dans la pauvreté.

Dans son rapport intitulé *Punis parce qu'ils sont pauvres. Le recours injustifié, excessif et prolongé à la détention préventive à Madagascar*, Amnesty International a exhorté l'État malgache à respecter les normes internationales et à améliorer les conditions de détention en adoptant un plan d'action national contenant des objectifs concrets à atteindre dans un temps limité. L'organisation lui a demandé, entre autres, de veiller à ce que les détenu·e·s aient accès à une nourriture suffisante.

Amnesty International reconnaît que l'engagement des autorités quant à l'introduction d'un nouveau régime alimentaire constitue un premier pas dans la bonne direction et appelle le gouvernement à faire en sorte que tous les détenu·e·s puissent réellement profiter de cette alimentation variée et que les nouveaux menus soient mis en place sans délai dans toutes les prisons du pays. En outre, les femmes enceintes ou allaitantes doivent faire l'objet d'une attention particulière car il leur faut une nourriture suffisante et variée qui satisfasse leurs besoins alimentaires et ceux de leurs nourrissons ou enfants en bas âge, en particulier pendant les premiers stades de développement.

Amnesty International a formulé d'autres recommandations essentielles, concernant notamment la mise en conformité des conditions de détention avec les normes internationales (respect des règles d'hygiène, soins médicaux adéquats et séparation entre les mineurs et les adultes, ainsi qu'entre les personnes en détention provisoire et les personnes condamnées) dans toutes les prisons. Enfin, l'organisation continue d'appeler l'État à décongestionner les prisons et à s'attaquer au surpeuplement en libérant toutes les personnes placées en détention provisoire sans justification et en développant le recours à des peines autres que l'incarcération.